

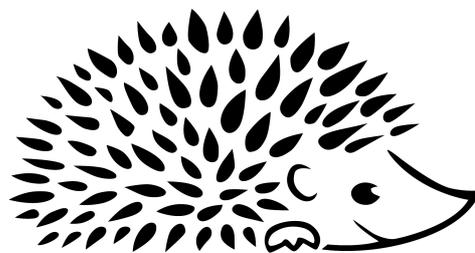
## Annexe 4 : Études de cas

Vous trouverez dans cette annexe un exemple d'évaluation des incidences réalisée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature – Loire réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation de la manifestation « Bougez Nature » ainsi qu'un cas d'évaluation des incidences fictif réalisé pour un championnat de voile dans le cadre de l'expérimentation du formulaire simplifié.



## **MANIFESTATION « BOUGEZ NATURE »**

**ÉVALUATION DES INCIDENCES ÉVENTUELLES SUR LES  
SITES NATURA 2000 CONCERNÉS**



**FRAPNA**

***PORTEUR DE PROJET : FRAPNA Loire***

***DATE DE LA MANIFESTATION : Dimanche 25 avril 2010***

***SITE DE LA MANIFESTATION : La Réserve Naturelle des Gorges de la Loire***

# 1- Description de la manifestation « Bougez Nature »

## a- Présentation générale de « Bougez Nature »

### Objectifs :

- réaliser une sensibilisation à l'environnement à travers la pratique de sports de pleine nature
- sensibiliser le public à la valeur patrimoniale des sites
- mettre en valeur des acteurs du territoire par le biais de leurs interventions au cours de la manifestation

Organisateur : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature dans la Loire

**FRAPNA Loire**  
4 rue de la Richelandière  
42100 SAINT-ETIENNE  
tél 04 77 41 46 60  
fax 04 77 47 18 24  
[frapna-loire@frapna.org](mailto:frapna-loire@frapna.org)



Interlocuteurs référents : **BERTRAND Nicolas** (éducateur environnement)  
**ARGAUD Wilfried** (agent d'accueil et éducateur environnement)

Date : **dimanche 25 avril 2010**

Région : **Rhône-Alpes**

Département : **Loire 42**

Ville : **Saint-Etienne**

Site : **Les Gorges de la Loire, les Condamines et Saint-Victor-sur-Loire**

Type de manifestation : **découverte de la réserve naturelle des Gorges de la Loire par la pratique d'activités sportives de pleine nature** (randonnée, course d'orientation, canoë, VTT, voile, escalade).

Public ciblé : public familial

Nombre de personnes limité sur la manifestation : **environ 300**

- nombre de participants attendus sur l'ensemble des pôles activités sportives (*Mousset* et *Grangent*) : 96
- nombre de personnes attendues sur la randonnée libre : 50
- nombre de personnes attendues sur la Maison de la Réserve et les stands : 150

Stationnement des véhicules :

Le parking situé près de la Maison de la Réserve sera balisé pour une meilleure visibilité et une maîtrise du stationnement.

## b- Contenu de « Bougez Nature »

### *LES PÔLES ACTIVITÉS SPORTIVES (sur réservation)*

Inscription obligatoire au 04 77 41 46 60, limité à 24 personnes par pôle  
adultes : 10 €/parcours  
enfants moins de 12 ans : 8 €/parcours

**2 parcours d'activités sportives sont organisés par demi-journée (09h30-13h30 ou 13h30-17h30) :**

- **le parcours *Mousset*** : départ d'une randonnée depuis la Maison de la Réserve jusqu'au lieu-dit *Mousset*, puis 1h30 d'escalade sur un site aménagé et 1h30 de voile sur la Loire. La LPO Loire tiendra un stand de sensibilisation « milieu rupestre » vers l'activité escalade. Retour à la Maison de la Réserve à pieds.
- **le parcours *Grangent*** : départ en VTT depuis la Maison de la Réserve jusqu'au ruisseau Le Grangent avec un arrêt lecture de paysage organisé par la FRAPNA Loire, puis 1h30 de canoë sur la Loire et 1h30 de course d'orientation. Retour en VTT à la Maison de la Réserve.

Les pôles activités sportives sont associés à une sensibilisation pour la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore en relation avec les activités pratiquées.

### *LA RANDONNÉE LIBRE*

**1 randonnée balisée d'environ 6 km** est organisée depuis la Maison de la Réserve pour le grand public. Cette randonnée propose une découverte autonome de l'environnement, matérialisée par des fiches pédagogiques découvertes à lire tout au long du parcours et abordant la faune, la flore, les milieux naturels et les règles de bonne conduite.

### *LA MAISON DE LA RÉSERVE NATURELLE ET LES STANDS*

**La Maison de la Réserve sera ouverte de 09h30 à 17h30** afin d'accueillir le grand public et de les guider sur la manifestation. Autour de la Maison de la Réserve, plusieurs stands seront présents :

- un stand sur la réglementation des Gorges de la Loire
- un stand sur l'utilité des réserves naturelles à travers une mini course d'orientation
- une exposition sport et nature avec diffusion du guide des bonnes pratiques sportives
- un stand création de cerf-volants
- un stand ravitaillement

Afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement des activités, la FRAPNA a fait appel à :

- des moniteurs d'État appartenant à des structures spécialisées dans les pratiques sportive
- la Protection Civile pour mettre en place 3 postes de secours (pôle Mousset, pôle Grangent et à la Maison de la Réserve).

**L'annexe 1 présente les itinéraires des activités organisées ainsi que l'emplacement des postes de secours.**

2- Identification des 2 sites Natura 2000 concernés, de leur éléments naturels d'intérêt communautaire respectifs et mise en évidence des incidences éventuelles de la manifestation

*L'annexe II présente les périmètres de protection dans les Gorges de la Loire en lien avec la manifestation « Bougez Nature » et les deux sites Natura 2000 concernés.*

*L'annexe III présente les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernées par la manifestation « Bougez Nature ».*

### a- site FR8201763

#### IDENTIFICATION

► **Appellation :** PELOUSES, LANDES ET HABITATS ROCHEUX DES GORGES DE LA LOIRE

► **Statut :** Site d'Importance Communautaire (SIC)

► **Code :** FR8201763

★ **Région :** RHÔNE-ALPES

★ **Département :** LOIRE

★ **Superficie :** 2500 ha

★ **Altitude minimale :** 361 m

★ **Altitude maximale :** 767 m

★ **Région biogéographique :** Continentale

#### ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

Le DOCOB du site FR8201763 a été validé en comité de pilotage le 08 juillet 2003.

*Les données traitées ci-après sont issues de ce DOCOB.*

#### ***Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire de la Directive Habitat de 1992 présents sur le site FR8201763 et mentionnés dans le DOCOB :***

- 1- formations montagnardes à *Cytisus purgans* (5120)
- 2- landes sèches à Callune (4030)
- 3- landes mésophiles à ajoncs nains (4030)
- 4- prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)
- 5- hêtraies acidophiles atlantiques (9120)
- 6- pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)
- 7- forêts alluviales à Aulnaies-Frênaies (91E0)

#### ***Liste des espèces animales d'intérêts communautaires de l'annexe II de la Directive Habitat de 1992 présents sur le site FR8201763 et mentionnés dans le DOCOB :***

MAMMIFÈRES : 1- le grand murin

2- le petit murin

INSECTES : 3- l'azuré du serpolet

4- l'écaille chinée

5- le lucane cerf-volant

AMPHIBIENS : 6- le sonneur à ventre jaune

## INCIDENCES ÉVENTUELLES SUR LES ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

*Tableau récapitulatif des habitats naturels d'intérêt communautaire de la Directive Habitat concernés par « Bougez Nature » avec les incidences éventuelles :*

HABITAT	HABITAT CONCERNÉ PAR LE SECTEUR DE LA MANIFESTATION	INCIDENCES ÉVENTUELLES
Formation montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> (5120)	oui	Piétinement
Landes sèches à Callune (4030)	non	
Landes mésophiles à ajoncs nains (4030)	oui	
Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)	oui	
hêtraies acidophiles atlantiques (9120)	oui	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)	non	
Forêts alluviales à Aulnaies-Frênaies (91E0)	non	

*Tableau récapitulatif des espèces naturelles d'intérêt communautaire annexées à la Directive Habitat concernés par « Bougez Nature » avec les incidences éventuelles :*

ESPÈCE	ESPÈCE CONCERNÉE PAR LE SECTEUR DE LA MANIFESTATION	INCIDENCES ÉVENTUELLES
Grand murin	oui	Dérangement
Petit murin	oui	Dérangement
Azuré du serpolet	oui	Écrasement
Écaille chinée	oui	Destruction
Lucane cerf-volant	oui	Destruction
Sonneur à ventre jaune	oui	Écrasement

## b- site FR8212014

### IDENTIFICATION

- ▶ **Appellation :** GORGES DE LA LOIRE
- ▶ **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ▶ **Code :** FR8212014

- ★ **Région :** RHÔNE-ALPES
- ★ **Département :** LOIRE
- ★ **Superficie :** 2490 ha
- ★ **Altitude minimale :** 361 m
- ★ **Altitude maximale :** 767 m
- ★ **Région biogéographique :** Continentale

### ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

*Le DOCOB du site FR8212014 a été validé en comité de pilotage le 25 février 2004.  
Les données traitées ci-après sont issues de ce DOCOB.*

#### ***Liste des espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux de 1979 présentes sur le site FR8212014 et mentionnés dans le DOCOB :***

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| 1- Alouette lulu          | 9- Fauvette pitchou       |
| 2- Bondrée apivore        | 10- Grand-Duc d'Europe    |
| 3- Bruant ortolan         | 11- Martin pêcheur        |
| 4- Busard cendré          | 12- Milan noir            |
| 5- Busard saint-martin    | 13- Milan royal           |
| 6- Circaète jean-le-blanc | 14- Pic noir              |
| 7- Engoulevent d'Europe   | 15- Pie-grièche écorcheur |
| 8- Faucon pèlerin         |                           |

Parmi l'ensemble des espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » du 02 avril 1979, certaines ne se reproduisent pas sur le secteur concerné par la manifestation.

De plus, au cours de la période considérée, certaines espèces ne sont pas encore présentes sur le site du fait de leur arrivée plus tardive depuis leurs lieux d'hivernage.

Le tableau ci-après fait l'état des lieux des espèces présentes et reproductrices sur le secteur considéré.

## INCIDENCES ÉVENTUELLES SUR LES ÉLÉMENTS NATURELS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

*Tableau récapitulatif des espèces d'oiseaux de l'annexe I reproductrices sur le site et de leur présence sur le site au cours de « Bougez Nature » :*

ESPÈCE	ESPÈCE CONCERNÉE PAR LE SECTEUR DE LA MANIFESTATION (reproduction + présence)	INCIDENCES ÉVENTUELLES
Alouette lulu	oui	Dérangement des espèces
Bondrée apivore	non	
Bruant ortolan	non	
Busard cendré	non	
Busard saint-martin	oui	
Circaète jean-le-blanc	oui	
Engoulevent d'Europe	non	
Faucon pèlerin	non	
Fauvette pitchou	non	
Grand-Duc d'Europe	oui	
Martin pêcheur	non	
Milan noir	oui	
Milan royal	oui	
Pic noir	oui	
Pie-grièche écorcheur	non	

Parmi les 15 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux présentent potentiellement sur le site de la manifestation, seulement 7 sont concernées par des incidences éventuelles dues à la manifestation « Bougez Nature ».

### 3- Analyse des incidences éventuelles par activités et relation avec les éléments naturels des 2 sites Natura 2000

#### a- Les pôles activités sportives sur réservation

	ACTIVITÉ CONCERNÉE	INCIDENCES ÉVENTUELLES
Pôle <i>MOUSSET</i>	Randonnée	Piétinement des habitats et dérangement des espèces
	Voile	Dérangement des espèces
	Escalade	Destruction d'espèces et dérangement des espèces
Pôle <i>GRANGENT</i>	VTT	Piétinement des habitats, destruction d'espèces par écrasement et dérangement des espèces
	Canoë	Dérangement d'espèce
	Course d'Orientation	Piétinement des habitats et dérangement des espèces

#### ➤ *Conclusions sur les menaces réelles engendrées par la manifestation*

L'ensemble des activités **randonnée et VTT** se déroulent sur des chemins existants prévus à l'accueil du public pour les activités de pleine nature. **Le risque de piétinement des habitats ou d'écrasements d'espèces reste faible.** Chaque groupe est encadré par un moniteur de l'activité concerné et un animateur nature présents notamment pour sensibiliser le public à la bonne pratique des activités sportives de pleine nature et au respect des milieux.

Les activités **voiles et canoë** sont régulièrement pratiquées sur le lac de Grangent par des moniteurs également sensibilisés à la pratique d'une activité sportive responsable. Les emplacements prévus au débarquement de ces activités sont au nombre de deux (1 pour la voile et 1 pour le canoë) afin de bien canaliser l'activité et ainsi assurer au mieux la sécurité. Les pratiquants se déplacent en groupe encadré par le moniteur et donc ne se répartissent pas anarchiquement sur le lac de Grangent. **Le risque de dérangement des espèces est donc faible.**

La **course d'orientation** aura un parcours très restreint (environ 1,5km) et empruntera le maximum de chemins existants puisqu'il s'agit d'une sensibilisation pour débutant. **Le risque de dérangements des espèces et de piétinement des habitats est donc faible.**

L'activité **escalade** se pratique sur un site équipé prévu à cet effet et est accompagné d'une sensibilisation au milieu rupestre et à sa faune et sa flore effectuée par la LPO Loire. **Le risque de destruction d'espèces et de dérangement est donc faible.**

#### ➤ **Mesures prises en compte en rapport avec Natura 2000**

Le **Sonneur à ventre jaune** peut-être potentiellement présent dans les flaques du vallon de Grangent, celles-ci seront par conséquent évitées (consigne donnée par le moniteur).

En ce qui concerne les autres espèces et habitats, le respect des sentiers, des places d'embarquement et des consignes du moniteur réduit fortement le risque d'incidences.

#### b- La randonnée libre

	ACTIVITÉ CONCERNÉE	INCIDENCES ÉVENTUELLES
Randonnée Libre	Randonnée	Piétinement des habitats et dérangement des espèces

➤ **Conclusions sur les menaces réelles engendrées par la manifestation**

L'activité **randonnée** se déroulent sur des chemins existants pour les activités de pleine nature. Cette randonnée est accompagnée de points découverte de l'environnement à laquelle se rajoute un rappel des bonnes conduites à tenir. **Le risque de piétinement des habitats ou d'écrasements d'espèces reste faible.**

➤ **Mesures prises en compte en rapport avec Natura 2000**

Aucune mesure particulière si ce n'est le respect des règles de bonne conduite du randonneur passant notamment par le suivi des sentiers balisés.

### c- La Maison de la Réserve

	ACTIVITÉ CONCERNÉE	INCIDENCES ÉVENTUELLES
Maison de la Nature	Fabrication de cerf-volants	Dérangements des espèces
	Départ des pôles activités sportives	Piétinement
	Accueil du public	Piétinement

➤ **Conclusions sur les menaces réelles engendrées par la manifestation**

L'extérieur de la Maison de la Réserve est aménagée afin d'accueillir le public et ne représente pas de risque particulier pour les habitats naturels d'intérêt communautaire. **Le risque de piétinement est donc faible.**

La pratique du cerf-volant peut-être à l'origine d'un dérangement pour l'avifaune s'il est pratiqué massivement.

➤ **Mesures prises en compte en rapport avec Natura 2000**

Seul le piétinement systématique des pelouses du Plat Guillaume proche de la Maison de la Réserve pourrait représenter un risque pour l'**Azuré du serpolet** qui utilise ces pelouses pour se reproduire en juillet. L'accueil du public se fera donc sur la Maison de la Réserve et ne s'étendra pas sur ces pelouses.

## 4- Conclusion sur les incidences éventuelles de la manifestation « Bougez

## Nature »

La manifestation « Bougez Nature » s'inscrit dans une **découverte responsable du territoire de la réserve naturelle des Gorges de la Loire**. Les objectifs de la journée ainsi que la sensibilisation mise en place autour de l'environnement répondent à une volonté d'éveiller le grand public au respect de la nature tout en pratiquant des activités sportives de pleine nature.

La volonté de la FRAPNA s'est également portée sur la limite du nombre de participants à 24 personnes par pôles activités sportives équivalent à 96 personnes sur l'ensemble de la journée. Ceci répond au souhait de limiter très fortement les risques pour l'environnement (piétinement, dérangement) et d'assurer un encadrement efficace et responsable.

**La manifestation « Bougez Nature » n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur les sites Natura 2000 et leurs éléments naturels d'intérêt communautaire.**

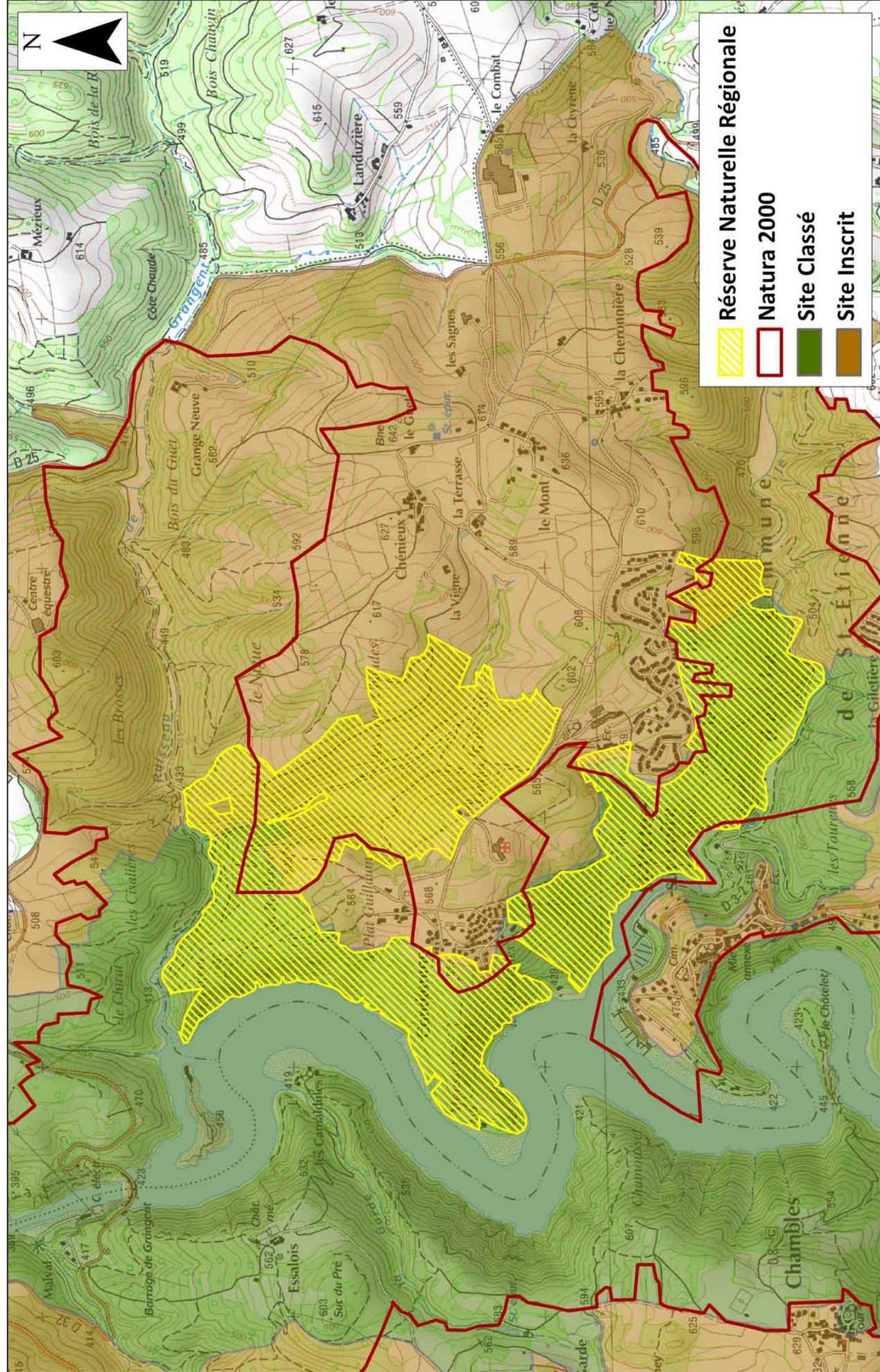
ANNEXE 1 :

**Itinéraires des activités organisées et emplacement des postes de secours.**

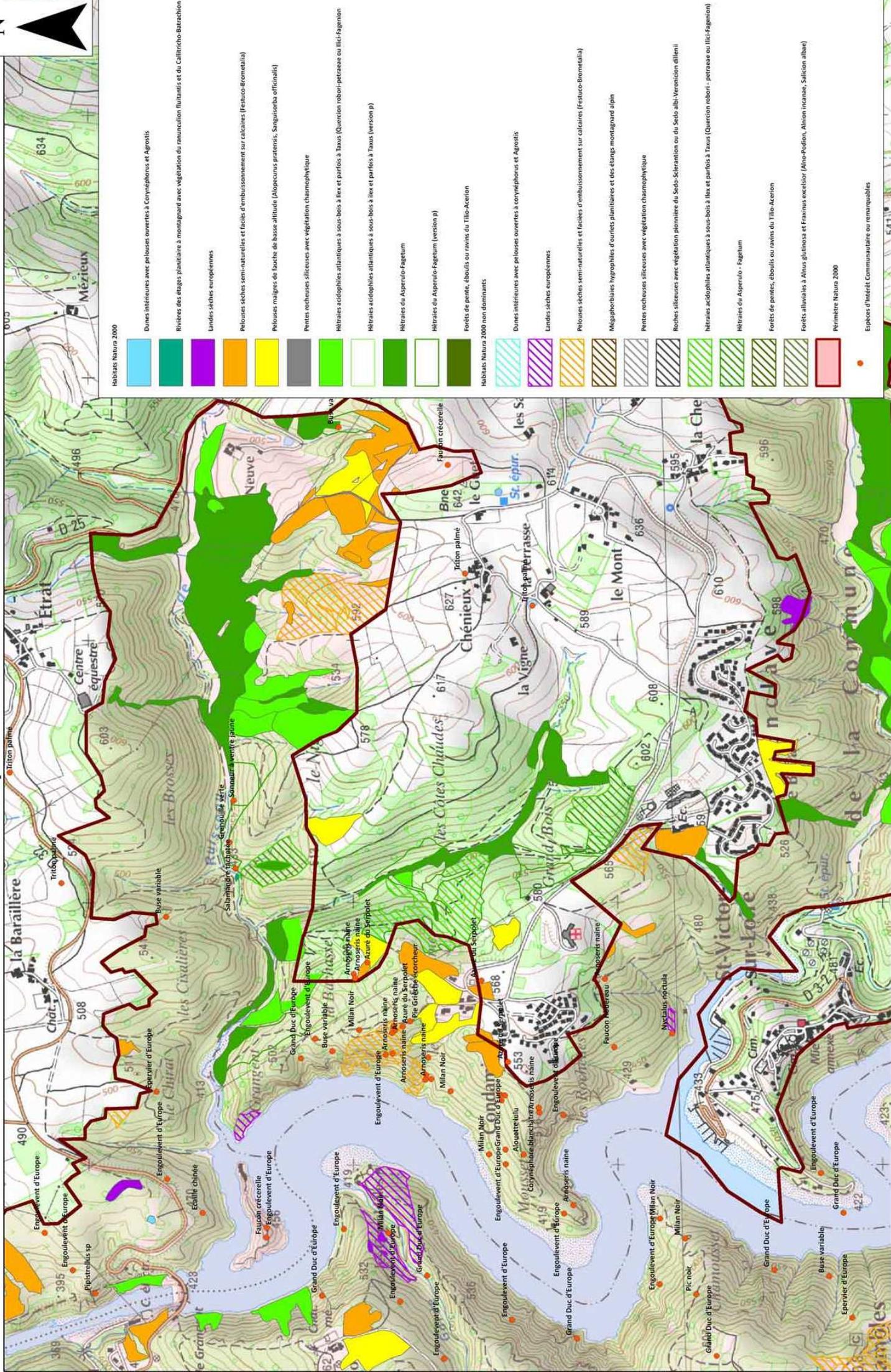
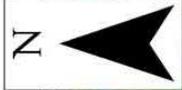


*Extrait de la carte IGN 2833 EST au 1/25000.*

# Périmètres de protection dans les Gorges de la Loire



# Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire



Habitats Natura 2000	
	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis
	Rivières des étages pluviaux à montagnard avec végétation de ramunculus filiformis et du Callitriche-Batrachion
	Landes sèches européennes
	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
	Pelouses maigres de haute de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chaméphytique
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraea ou Ilici-Fagion)
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (version p)
	Hêtraies du Asperulo-Fagetum
	Hêtraies du Asperulo-Fagetum (version p)
	Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
Habitats Natura 2000 non dominants	
	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à corynephorus et Agrostis
	Landes sèches européennes
	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiliaires et des étangs montagnard alpin
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chaméphytique
	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scirpion ou du Sedo albi-Veronicion illienii
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur - petraea ou Ilici-Fagion)
	Hêtraies du Asperulo - Fagetum
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Pedion, Alnion incanae, Salicion albae)
	Périmètre Natura 2000
	Espèces d'Intérêt Communautaire ou remarquables

0 500 1 000 Mètres

## **Incidences Natura 2000**

### Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive

**Nom de la manifestation sportive** : Championnat de France de Voile minime

**Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive** :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

## 1- Description de la manifestation sportive

Joignez, si nécessaire :

- Des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire

*Une localisation cartographique la plus précise possible de la manifestation sportive (itinéraire, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des zones d'interdiction, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques). Il est fortement conseillé d'utiliser une **carte IGN au 1/25 000° comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation.***

*Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura, il convient de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. Le cas échéant, une carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être jointe. La cartographie des habitats est disponible dans le document d'objectif.*

Manifestation sportive soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre :

- De la liste nationale
- D'une liste préfectorale Natura 2000

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

*Lorsqu'il y a une référence au plan (cf. Plan), cela signifie que vous devez localiser l'information sur la carte IGN.*

- **Nature de l'épreuve sportive :**

Manifestation ne comportant pas la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, sur la voie publique

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

Manifestation comportant la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuit terrain ou parcours

Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

Manifestation nautique en mer ne concernant pas des engins motorisés

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation : Voile

Manifestation nautique en mer concernant des engins motorisés

Préciser le type d'engins motorisés engagés dans la manifestation :

Manifestation aérienne :

Préciser le type d'avions (ou aéronefs) engagés dans la manifestation :

Autre type de manifestation :

(décrire la nature de la manifestation)

.....  
.....  
.....  
.....

- **Description de l'emprise de l'épreuve** (cf. Plan)

(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire, longueur ou périmètre du parcours)

Lieu de départ et d'arrivée : école nationale de voile et de sports nautiques

3 ronds d'évolution en baie de Quiberon

Rond en moyenne d'un mile nautique (1852 m)

Compétition se déroulant à environ un mile nautique du bord

- **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :**

Du 3 au 8 juillet 2010 de 10h à 17 h

- **Budget prévisionnel :** 126 000 euros

- **Délivrance de titre :**       International  
    National
- **Travaux préparatoires éventuels et techniques de réalisation** (cf. Plan) (Calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés)

*Exemple de travaux : création de parking, balisage*

Balisage du parcours avec 27 bouées

Les bouées sont installées et enlevées chaque jour

.....  
.....

- **Nombre approximatif de participants :** 400
- **Nombre prévisionnel de spectateurs :** en moyenne 1500 spectateurs par jours, accompagnateurs compris
- **Dimensions des stationnements des véhicules (surface) et localisation** (cf. Plan) :

Le stationnement des véhicules est prévu dans l'enceinte de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports nautiques

- **Dimensions des aires spectateurs (surface) et localisation** (cf. Plan) :  
Les spectateurs se trouveront dans l'enceinte de l'ENVS

- **Accès et cheminements prévus des participants et spectateurs sur le lieu de l'événement** (cf. Plan) :

Les participants et spectateurs arriveront en voiture sur le lieu de l'événement. Le lieu d'embarquement se situe dans l'enceinte de l'école.

- **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive** (cf. Plan) :

(Zone de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...)

Toute la logistique est localisée dans l'enceinte de l'ENVS. Une sonorisation est prévue pour annoncer les résultats, les podiums, les jurys, la météo... (90 db)

- **Nombre et types de véhicules à moteur et/ou embarcations motorisées nécessaires à l'organisation (sécurité, logistique...) et identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter** (cf. Plan)

50 bateaux à moteurs sont prévus pour l'encadrement de la manifestation (entraîneurs, mouilleurs, sécurité...)

- **Fréquence de la manifestation sportive** (x fois/an) : 1 fois par an

Nouvelle manifestation sportive :     Oui       Non

Si non, nouveau parcours :             Oui       Non

« Environnement »

- **Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :**

- Hors site Natura 2000 (Distance minimale : 3000. m)  
 Tout ou en partie en site Natura 2000

- **Autres espaces naturels protégés traversés par la manifestation sportive :**

Non

- **Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants** (*joindre les éventuels supports d'accompagnement*)

Sensibilisation aux milieux naturels et au réseau de sites Natura 2000

- **Définition de zones d'interdiction :**  Oui  Non

*Pour quelles raisons ont été définies ces zones d'interdiction ?*

*Localisez les sur la carte*

- **Franchissement de cours d'eau ou zone humide :**  Oui  Non

Si oui, de quelle manière sont franchis les cours d'eau ?

(Passage à gué, pont existant ...)

## 2- Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site « oiseaux », site « Habitat Faune, Flore »)	Tout ou partie en site/ Hors site
Baie de Quiberon	FR5310093	Site « oiseaux » zone de protection spéciale	Hors site
Massif dunaire de Gâvres Quiberon et les zones humides associées	FR5300027	Site « Habitats, faune, flore » Zone de conservation spéciale	Hors site

Il existe un DOCOB unique pour le «Grand site dunaire Gâvres Quiberon» qui regroupe les 3 sites suivants :

Il existe un DOCOB unique pour le « Grand site dunaire Gâvres Quiberon » qui regroupe les 3 sites Natura 2000 suivants:

- FR 5300027 Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées
- ZPS FR5310093 dite Baie de Quiberon (Fond de la Baie de Plouharnel et périmètre autour de l'Ilot de Téviéc)
- ZPS FR5310094 dite Rade de Lorient (pour partie : Fond de la Petite Mer de Gâvres et étangs de Kervran Kerzine)

Si plusieurs sites sont concernés par la manifestation, les parties 3, 4 et 5 doivent être dupliquées. L'impact de la manifestation et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.

### 3- Description du site ou des sites Natura 2000 concernés

Nom et n° du site : .....

#### Enjeux de conservation du site Natura 2000 :

a) *Précisez les enjeux et objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

b) *Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le(s) site(s)*

Les enjeux du site sont principalement le maintien des habitats naturels terrestres et marins (la dune grise en particulier) et le maintien d'habitats d'espèces.

*(Informations disponibles sur le document d'objectifs (DOCOB), le formulaire standard de données (FSD))*

## 4- Analyse des incidences de la manifestation

*Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes de la manifestation sportive sur les espèces et habitats et sur l'intégrité du site Natura 2000 ( Nom et n° du site).....*

a) Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans la rubrique 3 :

Type d'habitat naturel	Superficie et/ou %* d'habitat investi par la manifestation	Usage	Incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple : Pelouse calcaire</i>	<i>100 m<sup>2</sup></i>	<i>Passage de participants (itinéraire)</i>	<i>Piétinement</i>	

*Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement :*

La manifestation nautique (participants, spectateurs, encadrement, logistique, stationnement) évolue totalement hors site Natura 2000. Il n'y a donc aucune atteinte aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000. (Cf. Cartographie)

*\* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le DOCOB n'est pas encore réalisé.*

b) Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation, ...) identifiés dans la rubrique 3 :

<b>Catégorie d'espèce</b>	<b>Incidences potentielles</b>	<b>Population touchée</b>	<b>Remarques</b>
<i>Exemple : Oiseaux</i>	<i>Dérangement</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	<i>Hors période de nidification</i>

*Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement:*

La manifestation nautique se déroulant hors site Natura 2000, la destruction d'espèces est également exclue. L'incidence potentielle identifiée serait le dérangement d'espèces notamment d'oiseaux via le bruit généré par les bateaux encadrant la compétition. Cependant la distance entre le lieu de la compétition et les sites Natura 2000 (en particulier le fond de la Baie de Plouharnel) est suffisamment importante pour écarter cette incidence potentielle.

Il est notamment inscrit dans le DOCOB qu'aucun impact réel de la pratique de voile légère n'a été démontré (Pratique surtout développée du côté de la baie de Quiberon notamment autour de l'ENVSN du Beg Rohu).

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence).*

## 5- Mesures réductrices ou de prévention

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

<b>Éléments identifiés comme ayant une incidence potentielle significative</b>	<b>Habitats ou espèces concernés</b>	<b>Mesures réductrices ou de prévention envisagées</b>
<i>Exemple : Dérangement</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	<i>Définition de zones d'interdiction d'accès pour éviter le dérangement</i>

*Exemple : signalisation des zones d'interdiction d'accès, modification du parcours, canalisation du public, ....*

## 6- Conclusion

**Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?**

NON, pas d'incidence ou incidence négligeable : ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation

**Arguments :**

La manifestation nautique (participants, spectateurs, encadrement, logistique, stationnement) évolue totalement hors site Natura 2000. Il n'y a donc aucune atteinte aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

La manifestation nautique se déroulant hors site Natura 2000, la destruction d'espèces est également exclue. L'incidence potentielle identifiée serait le dérangement d'espèces notamment d'oiseaux via le bruit généré par les bateaux encadrant la compétition. Cependant la distance entre le lieu de la compétition et les sites Natura 2000 (en particulier le fond de la Baie de Plouharnel) est suffisamment importante pour écarter cette incidence potentielle.

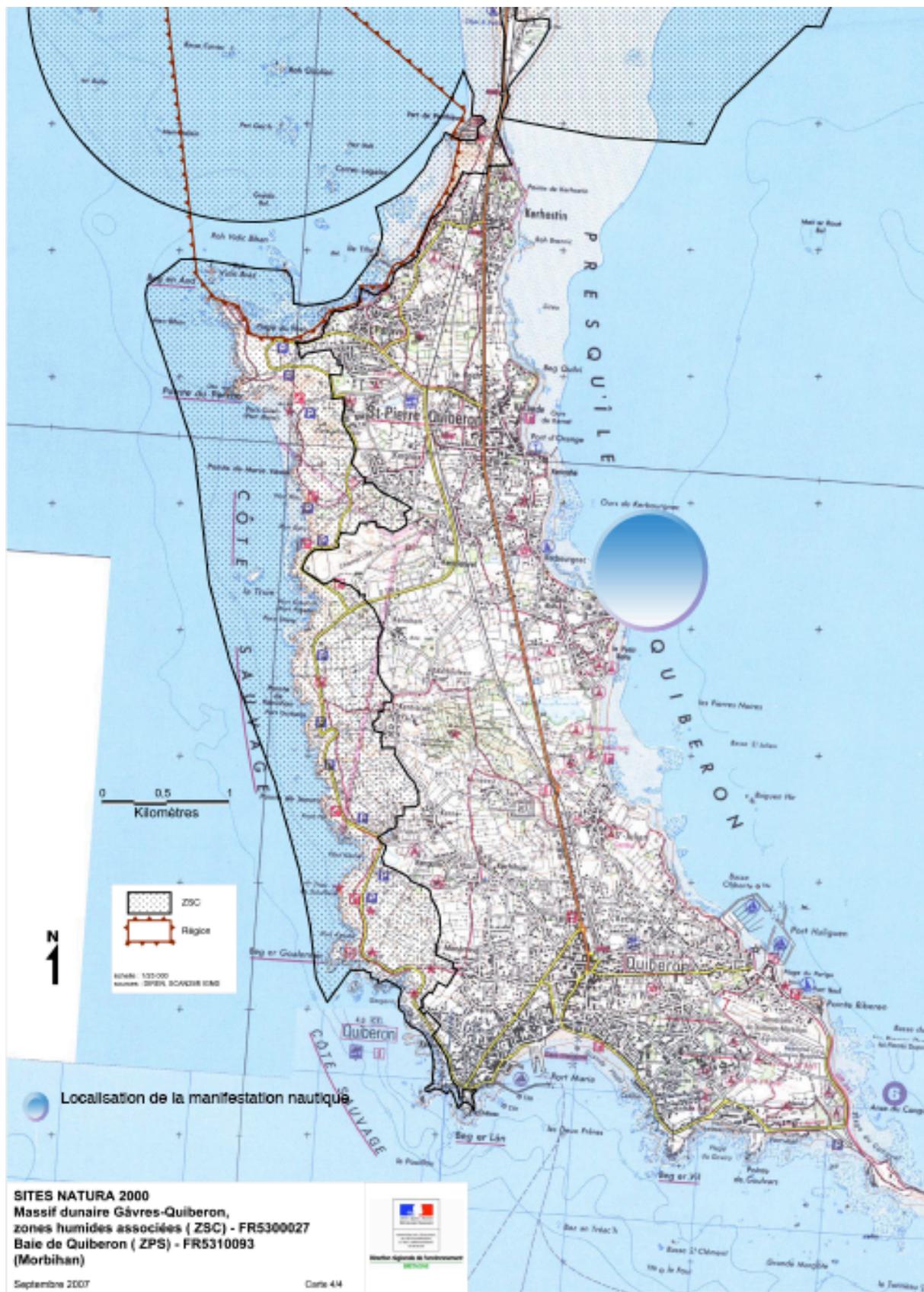
Il est notamment inscrit dans le DOCOB qu'aucun impact réel de la pratique de voile légère n'a été démontré (Pratique surtout développée du côté de la baie de Quiberon notamment autour de l'ENVSN du Beg Rohu).

OUI, effets potentiels significatifs : l'évaluation des incidences doit être poursuivie

À (lieu) : Saint Pierre de Quiberon                      Signature :

Le (date) :

Cartographie présentant la manifestation nautique par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 à proximité



# GLOSSAIRE

**Biodiversité** : C'est la diversité du vivant. Elle intègre la diversité des espèces animales et végétales, la diversité écologique (les milieux) et la diversité génétique des populations.

**Charte Natura 2000** : Outil d'adhésion aux objectifs de maintien et de rétablissement des habitats naturels et des espèces fixés dans le DOCOB. Elle ne donne pas lieu à rémunération mais ouvre droit à des exonérations de taxes foncières sur les propriétés non bâties.

**Contrat Natura 2000** : Ils sont établis entre l'État et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 pour une durée minimale de 5 ans renouvelable. Ils définissent des engagements conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et le rétablissement des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Ils sont financés par l'État et la Commission européenne.

**Directive** : C'est « un **acte juridique** pris par le Conseil de l'Union européenne avec ou sans le Parlement européen. Il lie les États destinataires de la directive quant à l'objectif à atteindre, mais leur laisse le choix des moyens et de la forme pour atteindre cet objectif dans les délais fixés par elle. Les États membres doivent donc transposer la directive dans leur droit national. »

**Directive « Habitats Faune flore »** : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive prévoit notamment la désignation des zones spéciales de conservation, la mise en place du réseau Natura 2000 et le régime d'évaluation des incidences.

**Directive « Oiseaux »** : Directive 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, remplacée par la Directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (mise à jour de la directive 79/409/CE). Elle prévoit notamment la désignation des zones de protection spéciale.

**Document d'objectifs** : C'est un document de planification multi-partenariale destiné à organiser la manière dont les acteurs du site devront prendre en compte, par des moyens décidés localement dans la concertation, les impératifs de Natura 2000.

Ce document de gestion comprend un **diagnostic du territoire** qui dresse un état des lieux du patrimoine naturel, sur le site, par un inventaire et une cartographie des habitats et des espèces des Directives « Habitats » et « Oiseaux ». Cet état des lieux est croisé avec celui des usages et des activités humaines et permet de définir :

- Des **enjeux**
- Des **objectifs de développement durable**
- Un **programme d'actions**

Ce document résulte d'un dialogue entre les acteurs (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, propriétaires...) et usagers (agriculteurs, forestiers, chasseurs...) du site et permet une gestion multifonctionnelle prenant mieux en compte les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Il est consultable dans les DREAL, préfectures et communes de situation.

**État de conservation d'une espèce** : « Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le

territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;
- L'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;
- Il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme »

(Définition extraite de la directive « Habitats-Faune-Flore)

**État de conservation d'un habitat :** « Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- La structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- L'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable. »

(Définition extraite de la directive « Habitats-Faune-Flore)

### **Évaluation des incidences Natura 2000 :**

La directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dans son article 6 §3, impose de soumettre à évaluation des incidences Natura 2000 l'ensemble des plans, des projets et des activités susceptibles d'affecter un site Natura 2000, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans ou projets.

Le dispositif d'évaluation des incidences n'a pas vocation à interdire a priori les activités humaines dans les sites Natura 2000 mais a pour but de prévenir la dégradation et destruction des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le porteur de projet doit étudier les incidences de son projet sur les sites Natura 2000 et déposer un dossier (« dossier d'évaluation des incidences Natura 2000) auprès de l'autorité décisionnaire. Celle-ci devra s'opposer au projet si elle estime que le plan ou le projet ne doit pas porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000, sauf si le projet répond aux conditions suivantes: le projet est justifié par des raisons impératives d'intérêt public majeur, aucune alternative n'est envisageable. Dans ce cas, le porteur de projet doit mettre en œuvre de mesures pour compenser les effets dommageables du projet sur le site.

Pour faciliter les obligations des demandeurs, il a été prévu une **procédure d'évaluation des incidences par étapes**, permettant d'adapter le niveau de détail de l'étude d'incidences au cas analysé en fonction de l'ampleur du projet et des enjeux des sites considérés.

**Formulaire standard de données :** Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

**Habitat d'espèce** : Ensemble des lieux, caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques et biotiques, permettant la vie et la reproduction de l'espèce. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

**Habitat naturel** : Milieu naturel ou semi naturel (terrestre ou aquatique) qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

**Espèce d'intérêt communautaire** : Espèce animale ou végétale en danger, vulnérable, rare ou endémique, énumérée à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou aux annexes II, IV et V de la Directive « Habitats ».

**Espèces ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire** : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de leur aire de répartition en Europe. Ils sont signalés par un \* dans les annexes I et II de la directive « Habitats »

**Habitats d'espèces d'intérêt communautaire** : Ensemble des lieux, caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques et biotiques, permettant la vie et la reproduction de l'espèce d'intérêt communautaire.

**Habitat d'intérêt communautaire** : habitats correspondant aux types mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats Faune Flore » et qui ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- En danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- Ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ;
- Ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union.

**Proposition de site d'importance communautaire** : Site proposé par chaque État membre pour intégrer le réseau Natura 2000 (hors intérêt ornithologique).

**Région biogéographique** : Zone géographique qui s'étend sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 25 membres en compte sept : Alpine, Continentale, Pannonique, Atlantique, Macaronésienne, Boréale, Méditerranéenne. La France est concernée par quatre de ces régions (Alpine, Continentale, Atlantique et Méditerranéenne).

**Site d'importance communautaire (SIC)** : Site sélectionné pour intégrer le réseau Natura 2000, à partir des propositions des États membres (pSIC).

**Zone spéciale de Conservation (ZCS)** : « Site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. » Elles sont créées en application de la directive européenne « Habitats Faune Flore ». (Définition extraite de la directive 92/43/CEE dite « Habitats Faune Flore »)

**Zone de Protection Spéciale (ZPS) :** Elles sont créées en application de la directive européenne « Oiseaux » relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces zones s'appuie sur l'inventaire scientifique des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Les ZPS sont intégrées au réseau européen de sites écologiques appelé Natura 2000.

**Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :** Inventaire identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux. C'est sur la base de cet inventaire que sont désignées les ZPS

## SIGLES

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DOCOB : Document d'objectifs

FSD : Formulaire Standard de Données

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

SIC : Site d'importance communautaire

pSIC : propositions de Site d'importance communautaire

# PERSONNES RESSOURCES CONTACTEES ET/OU RENCONTREES

Nous remercions les personnes ayant contribué à la réalisation de ce guide : ceux qui ont participé aux ateliers pour la construction de la méthodologie et ceux qui ont participé à son expérimentation. Nous tenons également à remercier toutes les personnes contactées lors de ce projet qui ont alimenté nos réflexions et nous ont apporté des éléments précieux.

Joseph ABEL (LPO Côté d'Or)  
Bruno AJDNIK (ATAC)  
Jean-marc ALLAMAN (DRJSCS Limousin)  
Paul AMOUROUX (DRJSCS Languedoc-Roussillon)  
Norbert APICELLA (Fédération Française Montagne et Escalade)  
Jean Philippe ARDOIN (DDT Côté d'Or)  
Virginie BRUNET CARBONERO (Parc naturel régional des Alpilles)  
Mathieu BURÉ (Université de Savoie)  
Jean-Pierre CABARET (Parc naturel régional Oise Pays de France)  
Richard CARLON (Fédération Française de Char à voile)  
Cathy CATELAIN (DDT Aude)  
Catherine CHAIX (DDT Aude)  
Marie France CHARLES (Fédération française de Course d'orientation)  
Laurent CHARNAY (DREAL Rhône Alpes)  
Isabelle CLEMENCEAU (DREAL Corse)  
Laure COLLIN (École Nationale de Voile)  
Alain CUTULLIC (DDCS Aude)  
Bernard DAHY (Fédération Française de Course d'Orientation)  
Jean-François DALLER (DDCSPP Ardèche)  
Gérard DELACOTE (Fédération Française de Vol Libre)  
Régis DESBROSSES (DRJSCS Bourgogne)  
Gilles DESPEYROUX (Parc naturel régional Millevaches en Limousin)  
Eva DOMONT (CDOS Manche)  
Thierry DROIN (CO WOC 2011)  
Valérie FERULLA (DREAL PACA)  
Nicolas FILLOL (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin)  
Éric GARNIER (Parc naturel régional du Luberon)  
Sylvie GAUCHET (Fédération des Parcs naturels régionaux de France)  
Xavier GERVET (DDT Ardèche)  
Michel GILLET (Comité départemental de voile du Morbihan)  
Laurent GIRARD (DDCS de Haute-Savoie)  
Anne GOUSSOT (Parc naturel régional du Queyras)  
Bruno GRAVELAT (Parc naturel régional du Massif des Bauges)  
Odile GUILLARD (Parc naturel régional du Verdon)  
Nicolas GUILPAIN (Mairie de Leucate)  
Bruno HABERKORN (ADOC)  
Catherine HENRY (DDCS du Var)  
Fabien HOBLÉA (Université de Savoie - CNRS)  
Christophe HUGOT (DDTM Morbihan)  
Sandrine JACQUELIN (Parc naturel régional Loire Anjou Touraine)  
Gérard KARSENTY (DDCS Doubs)  
Maud KILHOFFER (Parc naturel régional de Lorraine)  
Jérôme KRIEK (Conseil général du Vaucluse)  
Laure JACOB (Parc naturel régional Grands Causses)

Bruno JEAY (DDT LOIRE)  
Nathalie LAMANDE (DREAL Languedoc-Roussillon)  
Mathieu LAUPIN (FRAPNA Ardèche)  
David LAZIN (Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie)  
Matthieu LEFEUVRE (Fédération Française de Vol libre)  
Jean-Yves LE GOFF (DREAL Haute-Normandie)  
Ludovic LEMARESQUIER (DREAL Lorraine)  
Tangi LE MOAL (CREN Aquitaine)  
Jean-Louis LETONTURIER (Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration)  
Joaquim LOMBARD (Fédération Française de Cyclisme)  
Samuel LOPES ( Conseil National DU Nordique)  
David MARAILHAC (DDT Loire)  
Catherine MARCELLIN (DDT Loire)  
Maria MARTIN (Réserve Naturelle de Nohèdes)  
Marie Annick MAUS (DDCS Morbihan)  
Emmanuel MICHALOWSKI (DREAL Bretagne)  
Hélène MONTELLY (MEEDDM)  
Thierry MOUGEY (Fédération des Parcs naturels régionaux de France)  
Sylvaine MURAZ (Parc naturel régional de Chartreuse)  
Véronique NICOLAS (ONEMA)  
Yves OLRVY (DRJSCS Languedoc-Roussillon)  
Emmanuelle OUDOT (DDCS Côte d'or)  
Tania PETRESCO (Fédération française de motocyclisme)  
Audrey PAGANO-ZENASNI (Parc naturel régional Alpilles)  
Pierre Emmanuel PANIER (DRJSCS Franche-Comté)  
Anne PARIENTE (DREAL Languedoc-Roussillon)  
Pierre Alain POINTURIER (Fédération Française de Canoë Kayak)  
Martine POUMARAT (DREAL Rhône-Alpes)  
Carole RAY BARMAN (DREAL Rhône-Alpes)  
Marie-Claire RÉGNIER (Parc naturel régional d'Armorique)  
Laurent RENO (DRJSCS Rhône Alpes)  
Antoine ROULET (Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine)  
Franck SCHISANO (DDCS Aude)  
Jean-Philippe SIBLET (Muséum national d'histoires naturelles)  
Martin SOUCY (Parc national du Mont-Tremblant)  
Hassan SOUHEIL (Atelier Technique pour les Espaces Naturels)  
Brigitte SOUVERAIN (Parc naturel régional Oise Pays de France)  
Stéphanie TACHOIRES (Agence des aires marines protégées)  
Claire THIALLIER (DREAL Franche-Comté)  
Ségolène TRAVICHON (Office nationale de la Chasse et de Faune Sauvage)  
Marco TROUSSIER (Fédération Française Montagne et Escalade)  
Eric VALOGNES (DDCS Aude)  
Peter VAN BUSSEL (Parc naturel régional Forêt d'Orient)  
Joseph VAN DER STEGEN (Commission européenne - DG Environnement)  
Olivier VILA (Parc naturel régional Millevaches en Limousin)  
Mickael VILLEMAGNE (FRAPNA Loire)

# BIBLIOGRAPHIE

## Références bibliographiques :

- « Cahiers d'habitats » pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, élaborés sous l'égide du Muséum national d'histoire naturelle par des scientifiques et des gestionnaires. Documentation française.
- Circulaire DGALN/DEB/SDEN DEVN1010526C du 15 avril 2010, relative à l'évaluation des incidences Natura 2000
- Commission européenne, 2001. Gérer les sites Natura 2000. Les dispositions de l'article 6 de la directive « Habitats » (92/43/CEE).
- Commission Européenne, 2001. Évaluation des plans ou projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000. Guide de conseils méthodologiques de l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la directive « Habitats » (92/43/CEE), 80 pages.
- Code de l'environnement : articles L414-4 et L414-5 et R414-19 et suivants du code de l'environnement.
- Code du sport : articles L331-2, R331-3 à R331-4, R331-18 à R331-34, R331-6 à R331-17.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, 2010. L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000. 15 pages.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, 2010. Incidences Natura 2000, Formulaire d'évaluation simplifiée pour petits projets.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, 2009. Proposition d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 dans le cadre d'organisations de manifestations sportives de pleine nature.
- Garnier e., 2006 : Manifestations sportives en milieu naturel – Outil de traitement, recommandations organisateurs, codes de bonne conduite. Parc Naturel Régional du Luberon. 21 pages.
- Horyniecki v., 2008 : Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature – Etudes de cas. Organisation des manifestations sportives - Exemple de la démarche mise en oeuvre par la commune de Crozon (Finistère). 8 pages.
- Maison e., 2009 : Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer – Tome 1 : Sports et loisirs en mer, Activités - Interactions - Dispositifs d'encadrement-Orientations de gestion. Agence des aires marines protégées françaises- 227 pages.
- Maison e., 2009 : Référentiel pour la gestion des activités de pêche professionnelle, cultures marines, sports et loisirs en mer dans les sites Natura 2000 en mer – Tome 2 : Les habitats et les espèces Natura 2000 en mer. Agence des aires marines protégées françaises- 227 pages.

- Melki f./ Biotope, 2007 : Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable-104 pages.
- Michel p., Perrot m./ Egis eau , Tourolle j., Remigereau c./ Astérie Environnement, 2010. Guide pour l'évaluation des incidences des projets d'extraction de matériaux en mer sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004. Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructure et d'aménagement sur les sites Natura 200. Application de l'article L414-4 du code de l'environnement.
- Ministère de l'écologie et du développement durable, 2010. Évaluer, dialoguer, préserver. Incidences des plans, projets et manifestations sur les sites Natura 2000.
- Pôle Ressources National des Sports de Nature, 2008 : Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature. 45 p.

#### Références Internet :

- Annuaire Natura 2000 de l'ATEN : <http://annuaire.n2000.fr/sites>
- Fiches pratiques « Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature : études de cas », disponibles sur les sites Internet du Pôle Ressources National Sports de Nature et de l'Atelier Technique des Espaces Naturels :  
<http://www.sportsdenature.gouv.fr>  
<http://www.espaces-naturels.fr>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel :  
<http://inpn.mnhn.fr>
- Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>
- Portail Natura 2000 du ministère en charge de l'écologie : <http://www.natura2000.fr/>
- Site d'accompagnement CARMEN du Ministère en charge de l'écologie :  
<http://carmen.ecologie.gouv.fr/>